



VILLE DE MELUN

République Française

Envoyé en préfecture le 21/08/2025

Reçu en préfecture le 21/08/2025

Publié le

ID : 077-217702885-20250821-2025_44-AU



Décision
budgétaire
portant
virements de
crédit au titre
de la
fongibilité

N° 2025.44

DECISION DU MAIRE
Décision budgétaire portant virements de crédit
au titre de la fongibilité

Le Maire de la Ville de Melun,

VU l'article L.1111-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

VU la délibération n° 2023.10.5.190 du Conseil municipal en date du 17 octobre 2023 portant délégation de pouvoir au Maire ;

VU la délibération n°2023.12.5.330 du Conseil municipal en date du 20 décembre 2023 relative à l'adoption du règlement budgétaire et financier de la Commune de Melun ;

VU la délibération n° 2025.04.10.63 du 10 avril 2025 relative au vote du budget primitif 2025 et notamment l'annexe I-B, autorisant le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections ;

VU les décisions budgétaires n° 2025.29 et n° 2025.37 portant virement de crédits au titre de la fongibilité ;

CONSIDERANT la nécessité d'abonder le programme 202102 afin de pouvoir régler les factures relatives aux travaux de l'école Decourbe en temps utile, avant l'adoption de la décision modificative n° 1.

DECIDE :

Article 1 : De procéder aux virements des crédits suivants :

Chapitre	Opération	Nature	Motif de la demande	Montant dépense
202101	011NECODE	2313	NOUVELLE ECOLE DECOURBE : Besoin pour mandater les factures au vu de la réalisation des travaux	+ 961 285,05 €
202102	021ACCCAPU	2313	ACCESSIBILITE ECOLE ELEMENTAIRE CAPUCINS : Décalage en 2026 d'une partie des travaux d'accessibilité	- 60 000,00 €
202102	021ARCHEO	21314	DEMENAGEMENT ARCHEOLOGIE : Dépenses inférieures à l'estimation suite à la prestation en régie	- 15 400,00 €
202102	021ECBONIS	21312	GROUPE SCOLAIRE J. BONIS : Coût inférieur	- 4 785,97 €
202102	021EGNDAM	2031	EGLISE NOTRE DAME : Report en 2026 des études sur la géothermie	- 30 000,00 €
202102	021MAIREV	21318	TRAVAUX ANNUELS DIVERS BATIMENTS : Moins de travaux électriques réalisés en 2025	- 10 000,00 €
202102	021VURESTM	2313	RESTAURANT SCOLAIRE MONTAIGU : Travaux terminés, moins élevés que prévus	- 60 000,00 €
202105	051RBERNARD	2315	REPRISE VOIRIE RUE CLAUDE BERNARD : Travaux terminés, moins élevés que prévus	- 2 459,20 €
202105	051RIVALM	2315	TRAVAUX RIVES DE L'ALMONT : Travaux sur la copropriété 10 place St Jean, pris en charge à 50% par le syndic	- 17 535,32 €
20212	121ECOELE	21841	ECOQUARTIEER - EQUIPEMENT GROUPE SCOLAIRE MUKWEGE : Mobilier pour la rentrée scolaire déjà commandé	- 7 000,00 €
202112	121RD605	238	ECOQUARTIER – REQUALIFICATION RD605 : Paielement au cours du 4 ^{ème} trimestre 2025 Réaffectation des CP en DM1	- 562 000,00 €
202114	141PARTICIP2	2121	BUDGET PARTICIPATIF 2025 : Les commandes seront réalisées au cours du 4 ^{ème} trimestre 2025 après l'arbitrage du jury. Réaffectation des CP en DM1	- 150 000,00 €

République Française				Envoyé en préfecture le 21/08/2025 Reçu en préfecture le 21/08/2025 Publié le 	
202115	151MATINF	21838	ACQUISITION MATER REPROGRAPHIE : Dépenses 2025 inférieures à l'estimation	ID : 077-217702885-20250821-2025_44-AU	
202115	151ACQVEHIC	21828	ACQUISITIONS VEHICULES : Coûts inférieurs à l'estimation		- 22 104,56 €
TOTAL					0 €

Article 2 : La fongibilité en investissement a été votée à hauteur de 7,5 % des dépenses réelles d'investissement :

$53\,651\,994,66 \text{ €} \times 7,5 \% = 4\,023\,899,60 \text{ €}$

Montant déjà utilisé : $904,53 \text{ €} + 376\,741,15 = 377\,645,68 \text{ €}$

Résultat : $4\,023\,899,60 \text{ €} - 377\,645,68 \text{ €} - 961\,285,05 \text{ €} = 2\,684\,968,87 \text{ €}$

Le solde des virements de crédits réalisés au titre de la fongibilité après cette décision et qui devra être repris dans la prochaine décision de virement de crédit est le suivant : 2 684 968,87 €.

A Melun le, 21/08/2025

Le Maire,




Kadir MEBAREK